

Annex 3

Confidential

Ex parte only available to the Registry

Annexe II

Monsieur Jean-Pierre Bemba Gombo
Centre Pénitentiaire de Scheveningen
Pays-Bas

A l'attention de Monsieur Mbaye Abdoul
DSS,

Je vous confirme par la présente mon accord à ce que l'expert militaire désigné par l'équipe chargée de ma défense, le général Jacques Seara, soit payé à concurrence de 10.000 euros à titre forfaitaire pour l'ensemble de ses prestations dans l'Affaire qui me concerne, hors frais de voyage et de séjour lors de ses missions éventuelles au Congo Kinshasa, Congo Brazzaville et même au siège de la Cour.

Fait à La Haye, le 25 juin 2012

